

# Bonnes Fêtes et Bonne Année

# Mours 2014

le village

Vie municipale Vie pratique Scolaire & Pédagogique CCAS Collectivités locales Vie associative Enquêtes & Marchés publics

## au coeur de la Nature

### Site officiel de Mours

#### ALERTE

Inscriptions rentrée scolaire 2014-2015

**LE VENDREDI 14 FEVRIER**  
à l'école Jacques Prévert  
de 13 h 00 à 17 h 00

#### Votre mairie



Zoom

**Mairie**  
1 bis, rue de Nointel  
95200 - Mours.  
Téléphone : 01 30 28 75 10  
Fax : 01 34 70 02 79  
N° d'urgence (pendant les heures de fermeture de la mairie : 06 79 38 20 53)

#### Horaires d'ouverture

le matin de 9h00 à 12h00 les lundi, vendredi et samedi  
l'après-midi de 13h30 à 16h00 du lundi au jeudi et de 13h30 à 17h00 le vendredi

#### Nous écrire

1bis, rue de Nointel  
ou par courriel :  
infos.mairie.mours@wanadoo.fr

#### Plan d'accès

Portail vie locale



#### Portail Famille @enfance

Afin d'accéder à votre compte famille, veuillez vous identifier.

N° Compte :   
Code personnel :

Valider

#### Lettre d'information

» [inscrivez-vous ici](#) pour recevoir nos lettres d'information

#### Accès à votre espace réservé

Reportage vidéo de la Bibliothèque Municipale de Mours

Bibliothèque Mours 95200 par dm 4th-4th@b20c

#### Edito du Maire

La période électorale, liée aux Municipales des 23 et 30 mars 2014, est strictement réglementée par la loi. La communication sur les projets en cours ou futurs doit être très restreinte. Très "light" diraient les anglo-saxons.

Aussi mon discours des vœux du samedi 25 janvier 2014 fut, à la surprise générale, très court et commença par ses quelques mots :

*Puisque la loi électorale m'impose le silence,  
Puisque parler de rien n'aurait pas de sens,  
Je serai bref et concis  
en limitant mon discours  
à quelques points précis  
Qui intéressent Mours*

» [Lire la suite](#)

#### A la une !



**Vœux 2014 de la Municipalité**  
Cette cérémonie, la dernière de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, s'est déroulée samedi 25 janvier 2014 à 11 heures à la salle polyvalente.

» [Lire la suite](#)

#### Actualités municipales



**Nocturne**  
urbanisme à la CCHVO

Vendredi 21 février 2014.  
Découvrez l'affiche jointe.



**Salon de l'Étudiant de Paris**

Le salon de l'Étudiant se tiendra à Paris Porte de Versailles les 7, 8 et 9 mars 2014. Découvrez l'affiche ci-jointe.



**Permanences OPAH - Rénovation de l'habitat**

Planning et lieu des permanences le 3ème mercredi du mois.



**ERRATUM agenda 2014**

Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone des urgences GAZ NATUREL. Il faut lire 0 800 47 33 33



**l'éco rénovation**

Permanences du PACT dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la CCHVO, et réunions publiques



**Inscriptions rentrée scolaire 2014-2015**

Madame la Directrice du Groupe scolaire Jacques Prévert a fixé la date des inscriptions pour la rentrée scolaire 2014-2015 au vendredi 14 février 2014 de 13 h 00 à 17 h 00.



**FOYER RURAL - section poker**

Dimanche 23 janvier 2014, à Cormelles-en-Parisis. L'équipe de poker du Foyer Rural de Mours s'est classée Première par club lors des Championnats du Val d'Oise.



**Concours illuminations 2013**

Vous trouverez ci-joint les résultats du concours des illuminations de notre commune.

**BRAVO A TOUS**

8/20 lignes [1 - 8] < >

Haut de page

#### Agences



**Assemblée Générale AMCLM**  
Le 14/02/2014  
Maison des Associations



**Assemblée Générale du Foyer Rural**  
Le 21/02/2014  
Salle Robert Aïzler



**LOTO DE PRINTEMPS du COMITE DES FETES**  
Le 15/03/2014  
Salle Robert Aïzler



**ELECTIONS MUNICIPALES**  
Le 23/03/2014  
En Mairie



**CYCLO-CLUB : BREVET MONDIAL DES RANDONNEURS**  
Le 29/03/2014  
Maison des Associations

» Découvrez l'ensemble des événements

#### A retenir

#### Accès direct

- Numéros d'urgence
- Rechercher un commerce
- Menus de la cantine
- Horaires déchetterie
- Peilles animations
- Citres d'agenda

Share | Facebook | Twitter | LinkedIn

# Sommaire

## Bulletin municipal 2014

### Actualités

### Éditorial

P 2

*Le mot de la rédaction - État civil - Erratum*

P 3

### Vie Municipale

*Discours de M. Le Maire Vœux 2014*

P 4 & 5

*Extraits des Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal*

P 6 à 8

*Cérémonies du 11 Nov - N° d'appel d'urgence - Renseign. pratiques*

P 9

### DOSSIER

*Elections municipales & communautaires, mode d'emploi*

P 10 & 11

### Infos Travaux

*Voirie - Panneau Lumineux - Espace ludique - Enfouissement - etc.*

P 12 & 13

### Collecte des déchets

*Pourquoi ce changement*

P 14 & 15

### Vie Associative & CCAS

*5 octobre, journée en Picardie*

P 16

*Bourse aux jouets, aux vêtements d'enfants, mini-marché de Noël*

P 17

*Sortie au marché de Noël de Bruges, 14/12/2013*

P 18

*Repas de fin d'année des Seniors, 7/12/2013*

P 19

*Noël du relais d'assistantes maternelles*

P 20

*Décorations de Noël avenue Grandchamps*

P 21

*Comité des Fêtes*

P 22

### Info dernière minute

*L'éco-rénovation avec l'OPAH*

P 22

### Sport & Championnat

*ASM Foot - Clubs de Poker du Val d'Oise*

P 23

## Les prochaines festivités sur notre Commune

### MARS

- Samedi 15 mars : **Comité des Fêtes** : Loto de Printemps
- Samedi 29 mars : **Cyclo-club** : Brevet mondial des randonneurs (200 km)

### AVRIL

- Samedi 5 avril : **Comité des fêtes** : Journée jeux
- Samedi 19 avril : **Comité des fêtes** : Chasse aux œufs

### MAI

- Mardi 1<sup>er</sup> et 8 mai : **ASMM-FOOT** : Tournois des jeunes
- Samedi 10 mai : **ASMM-FOOT** : Tournoi féminin

### JUIN

- Samedi 7 juin : **Cyclo-club** : Brevet mondial des randonneurs (400 km)
- Samedi 14 juin : **Foyer rural** : Théâtre

- Samedi 28 juin : **Temps danse** : Spectacle de danse
- Samedi 28 juin : **Cyclo-club** : Thelle et Bray (130 et 200 km)
- Dimanche 29 juin : **Comité des Fêtes** : Brocante

### JUILLET

- Dimanche 6 juillet : **ADABIAS** : Rassemblement Burkinabé
- Dimanche 6 juillet : **Mairie/CCAS** : Sortie à la mer

### SEPTEMBRE

- Samedi 6 septembre : **Mairie et associations** : Forum des associations
- Dimanche 21 septembre : **Mairie/CCAS** : Sortie des anciens (+70ans)
- Samedi 27 & dimanche 28 septembre : **Comité des fêtes** : Fête du Boudin
- Dimanche 28 septembre : **Cyclo-club** : Randonnée du Boudin.





## Le mot du maire

Si j'ai des doutes sur l'efficacité de cette réforme, je n'en ai aucun sur l'obligation de mise en place et sur les difficultés à venir. C'est pourquoi dès 2012 j'ai mis en place des réunions de travail sur ce projet avec la commission scolaire, les enseignants et les délégués des parents. Je voudrais remercier toutes les personnes qui participent à ces réunions et qui apportent leur énergie et leurs idées afin de proposer des activités utiles et ludiques aux enfants de Mours tout en prenant en compte les contraintes budgétaires fortes. Cela n'est pas aisé.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 la semaine scolaire se déroulera :  
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.  
Les mercredis de 8h30 à 11h30.

**Les NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires) seront regroupées sur 3 jours : 1 heure les lundis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.**

**Le temps scolaire sera réparti :**  
**lundi, jeudi, vendredi :**  
**de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30**  
**Mardi :**  
**de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**  
**Mercredi :**  
**de 8h30 à 11h30**

Une dérogation a été demandée à Madame le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale.

**L'ouverture de l'espace ludique et culturel de plein air**

Les bâtiments sont en cours de montage. Les dernières plantations vont débuter ce mois-ci.

Cet espace de détente et de loisirs ouvrira en 2 phases:

- 2e quinzaine de mars (en principe la semaine 12), les espaces de jeux, le parvis, les jardins compris entre l'allée centrale, l'école, la rue du Moulin et la rue des Lilas seront mis à votre disposition.
- Le kiosque, les jeux de boules et les pelouses attenantes longeant le bas de l'avenue de Grandchamps seront ouverts au public fin avril 2014.

**Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014**

Mours, pour la première fois votera par scrutin de liste à la proportionnelle. Cela implique des changements dont les deux principaux sont :

- **Le vote par liste sans rature ni ajout.**
- **L'obligation de présenter une pièce d'identité avec photographie lors du vote.**

D'autres modifications sont introduites par la loi. Je vous invite à lire avec attention la communication officielle et celle que nous diffusons et diffuserons sur ce scrutin.

D'ici mars j'espère que les intempéries qui frappent l'ouest et le sud de la France auront cessé et que le joli printemps sera au rendez-vous.

Bien amicalement, votre Maire,  
Joël Bouchez

Consultez notre site internet :  
[www.ville-mours.fr](http://www.ville-mours.fr)

## Le mot de la rédaction

**Mars 2008, février 2014, nous éditons ici le 14<sup>ème</sup> et dernier bulletin d'information de cette mandature.**

Nous sommes passés du bulletin papier au bulletin électronique, tout en conservant le papier pour ceux qui n'ont pas accès à Internet. Nous avons aussi édité des «spécial budget», des lettres d'information. Nous avons réédité et mis à jour le guide de Mours et remplacé le calendrier annuel par un agenda plus complet. Nous espérons que ces divers supports de communications vous ont été utiles. Je remercie par ces lignes les membres de la Commission Communication qui m'ont aidé à réaliser ces supports. Avec un peu de retard, je souhaite à tous les Moursiens une bonne année 2014.

Alain PLAUT - Maire-Adjoint  
Responsable de la Communication



### NAISSANCES

*Juliette, Eva, Béatrice, Jeanine GOLDMAN*  
née le 8 janvier 2013 à L'ISLE ADAM  
*Tom, Gaby, Alain RAYMON*  
né le 13 février 2013 à L'ISLE ADAM  
*Lili LEPARMENTIER*  
née le 14 février 2013 à PONTOISE  
*Alex, Matthieu, Valentin de CARDES COURTOIS*  
né le 16 février 2013 à BEAUMONT s/O  
*Lucie, Marie, Madeleine BRANA*  
née le 16 février 2013 à L'ISLE ADAM  
*Umaima CHAUDHRY*  
née le 26 mars 2013 à SARCELLES  
*Maïny MOKHTARI*  
née le 20 avril 2013 à COLOMBES  
*Maily Danièle, Micheline THUILIER NUSBAUM*  
née le 10 mai 2013 à L'ISLE ADAM  
*Linsey, Christelle, Madeline PETIT*  
née le 22 mai 2013 à BEAUMONT s/O  
*Ibrahim, Mohammed OUJIDI*  
né le 7 juin 2013 à PARIS XVII<sup>ème</sup>  
*Solenn WINDELS MELIN*  
née le 23 juillet 2013 à L'ISLE ADAM  
*Luna, Nadine, Evelyne THEILAUD*  
née le 05 août 2013 à ERMONT  
*Roxane, Evelyne RIU BOIXEDA*  
née le 09 septembre 2013 à PONTOISE  
*Manon, Christine RIU BOIXEDA*  
née le 9 septembre 2013 à PONTOISE

*Axel, Jean, Denis RIU BOIXEDA*  
née le 9 septembre 2013 à PONTOISE  
*Alicia FROMAGE*  
née le 16 septembre 2013 à L'ISLE ADAM  
*Paulo GOMES MATOS*  
né le 13 octobre 2013 à L'ISLE ADAM  
*Jade, Neïla, Marie TEYSSEDE*  
née le 27 octobre 2013 à L'ISLE ADAM  
*Arthur, Pierre, Yves KEMPE*  
né le 9 novembre 2013 à L'ISLE ADAM  
*Romane, Norah, Françoise CREUILLY*  
née le 27 décembre 2013 à PARIS XIX<sup>ème</sup>

### TRANSCRIPTIONS DE DECES



*Emilienne, Marie PION*  
Décédée le 2 février 2013 à BEAUMONT s/O  
*Yves STOKLOSA*  
Décédé le 23 février 2013 à PARIS  
*Françoise, Jeanne LEROY*  
Décédée le 5 mars 2013 à BEAUMONT s/O

## Etat civil année 2013



### MARIAGES

*MELKEMI Sarah et HABBOU Hassan*  
mariés le 23 mars 2013 à MOURS  
*TAUZIN Fanny et LOPES DA COSTA Guillaume*  
mariés le 14 avril 2013 à MOURS  
*MOREAU Christel, Flore*  
et *DOUILLET Ludovic, François, Marc*  
mariés le 18 mai 2013 à MOURS  
*JULES Angélique et BOUILLANT Jacky*  
mariés le 25 mai 2013 à MOURS  
*GOUJON Virginie Marie, Rolande*  
et *GALLAND Arnaud*  
mariés le 8 juin 2013 à MOURS  
*LANGLET Cécile*  
et *DAMATO Guillaume, Louis, Roger*  
mariés le 6 juillet 2013 à MOURS  
*EL MORGI Béatrice, Elisabeth*  
et *CREUILLY Julien*  
mariés le 9 novembre 2013 à MOURS

*Pierre, Marie, Joseph, Jules VALLEE*  
Décédé le 16 mars 2013 à BEAUMONT s/O  
*Jean-Claude, Michel, Ignace BLIEIR*  
Décédé le 5 avril 2013 à BEAUMONT s/O  
*Claude, Julien MARAIS*  
Décédé le 5 juillet 2013 à BEAUMONT s/O  
*Mohand, Oussalem BENKAKI*  
Décédé le 11 octobre 2013 à L'ISLE ADAM

### ERRATUM AGENDA MOURS 2014

Dans l'agenda 2014, une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone d'urgence de Gaz de France / Gaz Naturel. Il faut lire 0 800 47 33 33 - Veuillez nous excuser.

## Éditorial de février 2014

Moursiennes, Moursiens,

La loi électorale limite l'expression des élus et en premier lieu du Maire pendant la période des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Cet édit sera aussi concis que mon discours des vœux du 25 janvier 2014.

Je rappellerai juste 3 informations importantes :

**La mise en place des rythmes scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2014**





## Discours des vœux 2014

Mours, le 25 janvier 2014

Monsieur le Député Maire de Pontoise,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise,  
Monsieur le Président de la CCHVO Maire de Bruyères,  
(Madame) Messieurs les Maires et chers collègues,  
Mesdames, Messieurs les Elus,  
Monsieur le Capitaine Joseph  
représentant le Colonel Henry, Commandant du Groupement de  
Gendarmerie du Val d'Oise,  
Monsieur le Capitaine Pujol,  
responsable de la Gendarmerie de Persan,  
Monsieur le Lieutenant des Gendarmes de Beaumont-sur-Oise,  
Monsieur le Capitaine, Chef de centre des Pompiers  
de Beaumont-sur-Oise,  
Mesdames, Messieurs les représentants des services de l'Etat,  
du Département,  
Madame la déléguée territoriale,  
Mesdames et Messieurs les architectes,  
Mesdames, Messieurs les Notaires,  
Mesdames, Messieurs les commerçants et artisans,  
Mesdames, Messieurs les représentants des entreprises partenaires,

Messieurs les aménageurs et promoteurs  
intervenant sur notre territoire,  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
et membres des associations moursiennes,  
Monsieur le Président de l'association L'Espoir,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'ESAT de Persan,  
Mesdames et Messieurs les membres du CCAS,  
Madame l'animatrice du Relais d'Assistance Maternelle,  
Mesdames et Messieurs les membres  
des Commissions municipales,  
Comité de Reprise, Commission des impôts directs,  
Commission électorale, Commission Scolaire, Commission de Quartier),  
Mesdames et Monsieur les Enseignants,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Personnel Communal,  
Moursiennes, Moursiens,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher(e)s ami(e)s,

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour cette dernière cérémonie des vœux de la Communauté de Communes et aussi de la mandature 2008-2014.

Nous vous présentons nos

Meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité  
pour l'année 2014

**Nous souhaitons que la France retrouve son dynamisme et soit la patrie du bien vivre ensemble.**

2014, année particulière

*Puisque la loi électorale m'impose le silence,  
Puisque parler de rien n'aurait pas de sens,  
Je serai bref et concis  
en limitant mon discours  
à quelques points précis  
Qui intéressent Mours*

### La Gendarmerie Nationale :

En 2013, notre village comme toutes les communes de la CCHVO est passé entièrement en zone Gendarmerie. Si la Police Nationale assurait une sécurité de qualité, la Gendarmerie a pris en charge notre territoire avec un professionnalisme que tout le monde apprécie aujourd'hui. Je n'en ai jamais douté.

Capitaine Pujol, au nom des Moursiennes et des Moursiens je vous félicite ainsi que tous vos collaborateurs. Félicitations aussi à vos collègues de L'Isle-Adam et plus particulièrement à la Brigade de Recherche.

### La réforme des Rythmes scolaires :

En 2014, cette réforme devra être mise en place bon gré mal gré. Je ne sais pas si cela améliorera le niveau scolaire et facilitera la vie de nos enfants. En revanche, je puis vous dire que ce n'est pas une sinécure que sa mise en place. Il nous faudra trouver entre 10 et 12 animateurs et accompagnateurs pour 3 heures par semaine.

Les TAP, je veux dire les NAP seront organisés en 3 fois 1 heure les lundis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Les horaires de l'école restent donc fixés de 8h30 à 11h30 le matin, de 13h30 à 16h30 l'après midi et le mercredi matin de 8h30 à 11h30.

Le coût de la réforme pour le budget communal est estimé à plus de 40.000 euros pour 36 mercredis soit 1.110 euros pour une 1/2 journée de plus par semaine. Qui paiera ? Vous, moi, Nous, bien sûr. C'est 4% du budget.

C'est autant que toutes les subventions versées aux associations pour une année.

### L'espace ludique et culturel de plein air :

Cet espace sera terminé, après un mois de retard, fin avril 2014. Nous avons demandé aux entreprises intervenantes d'ouvrir une grande partie du site dont les espaces de jeux pour la rentrée scolaire des vacances de printemps. C'est-à-dire entre le 03 et le 10 mars 2014.

### Remerciements

En cette fin de mandature, je voudrais remercier :

- Le Personnel communal qui, sans relâche et avec une grande conscience, assure les services indispensables à notre commune,
- Le Personnel intercommunal,
- Les commerçants, artisans, professionnels médicaux et paramédicaux de Mours,
- Les membres des associations qui eux aussi méritent toute notre reconnaissance pour leur dévouement,
- Les entreprises, les architectes, les aménageurs et promoteurs qui nous aident à construire le Mours d'aujourd'hui et de demain,
- Les partenaires, les services de l'Etat, du Conseil Général qui nous apportent conseils et moyens humains ou financiers.
- Les services de sécurité : Gendarmerie, Pompiers,
- Mes collègues élus de Mours et vous tous élus de la Communauté de

Communes et des communes voisines, membres de nos syndicats,

- Nos conjoints et en particulier mon épouse.
- Vous tous Moursiennes et Moursiens qui nous avez confié cette mission d'administrer notre village.

Enfin, je remercie L'ESAT Centre Espoir et son Président. Cette fois c'est l'apothéose ou le pompon, diraient certains. Le buffet est MAGNIFIQUE.

Chers amis, je vous remercie de votre attention. Je vous renouvelle mes meilleurs vœux et vous invite à vous approcher de ce superbe buffet.

Je vous demande quelques minutes de plus pour remettre

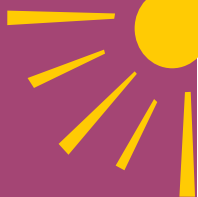
■ la Médaille d'honneur de la commune à **M. Sébastien DELORY**, membre très actif du Comité des Fêtes depuis plusieurs années et qui vient d'en prendre la Présidence.

■ et à vous, Collègues Maires et Président du Conseil Général, un souvenir de la part de la société Coulon-Thaveau qui a construit cette salle. Cette société de Presles s'illustre en 2013 et 2014 en participant au grand Projet de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la Tour Eiffel.

Merci à Toutes et Tous.

Prenons ensemble le verre de l'amitié.





## Extraits des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal de mai à décembre 2013

*Nous vous rappelons que l'intégrale des comptes rendus est consultable en Mairie. Ne sont reproduits ici que les décisions les plus importantes.*

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2013

#### Rapport n° 2013/048 : Création d'une régie de recettes photocopies et fixation des tarifs

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de créer une régie de recettes pour l'encaissement des copies effectuées sur la photocopieuse communale et par des prestataires externes.
  - PRECISE que cette régie est installée à la Mairie de Mours
  - DECIDE que la régie encaisse les produits suivants : copie des actes soumis à diffusion publique
  - FIXE les tarifs de photocopies suivants : Photocopies noir et blanc et couleur
- A3 : 0,30 € l'unité  
A4 : 0,30 € l'unité
- Les photocopies des documents (plans ou autres) qui ne sont pas au format A3 ou A4 seront réalisées par un prestataire extérieur et seront facturées au prix coûtant sur présentation de la facture correspondante par le secrétariat.
- CHARGE Monsieur le Maire de définir les modalités de fonctionnement de cette régie de recettes par voie d'arrêté municipal.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2013

#### Rapport n° 2013/049 : Vente LEMEL d'un immeuble sis 1, place Victor Droulot sections AC n° 169 et 171 : confirmation d'un droit de préemption pour 110 000 €

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Daniel CHARPENTIER),
- CONFIRME l'exercice de son droit de préemption.
  - FIXE son offre de prix à 110 000 € (Cent dix mille euros) hors frais et taxes de procédures et d'actes. La valeur est exprimée nette de toute occupation des locaux.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et à effectuer toute demande de subvention.

#### Rapport n° 2013/050 : Revalorisation des tarifs restauration scolaire, garderie, étude pour 2013-2014

##### 1 - PRIX DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU CENTRE AERE

##### POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1er septembre 2013, les tarifs des repas servis à la restauration scolaire et au centre aéré de Mours pour l'année 2013/2014 :

- a) Le prix des cartes d'abonnement est établi sur la base d'un repas de : 4,02 €
  - b) Le prix du repas du ticket de repas occasionnel est établi à : 5,16 €
  - c) Le prix de la carte d'abonnement mensuel de la restauration scolaire est établi à : 66,33 € pour les mois de septembre 2013, novembre 2013, janvier 2014, mars 2014, mai 2014 et juin 2014 y compris 3 jours en juillet 2014.
- Le prix de la carte d'abonnement mensuel de la restauration scolaire est établi 44,22 € pour octobre 2013 ; 48,24 € pour décembre 2013 ; 32,16 € pour février 2014 ; 6,18 € pour avril 2014
- Si les parents ne payent pas les repas scolaires dans les délais, la facturation s'établit au prix du ticket.
- d) Le prix de la carte de 5 repas du centre aéré est établi à 20,10 €. Le prix d'un ticket individuel est fixé à 5,16 €.
  - e) Si les parents ne payent pas les repas du centre aéré dans les délais, la facturation s'établit au prix du ticket.

- f) Le prix du remboursement du repas dans les conditions fixées par le règlement est établi à 2,90 €.

Soit une augmentation de 1,66 %.

- DECIDE d'appliquer le tarif le plus avantageux pour les parents uniquement pour les paiements dans les délais.
- DIT que ces prix sont également valables pour les enseignants et pour les personnels communaux, stagiaires et à titre exceptionnel dans le cadre du contrôle de la qualité des repas pour les membres de la commission scolaire, cantine et finances ou tout intervenant dans le cadre d'une action pédagogique.
- DIT que le prix des repas de la restauration scolaire et du centre aéré fera l'objet d'une revalorisation tous les ans.

##### 2 – TARIFS DE LA GARDERIE 2013/2014

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain PLAUT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et de Monsieur le Maire,

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les tarifs de la garderie périscolaire de Mours pour l'année 2013/2014
- Garderie du matin de 07 h 00 à 08 h 30 : 2,95 €

Garderie du soir de 16 h 30 à 19 h 00 : 3,90 €  
Soit une augmentation de 0 %.

##### 3 – TARIF DE L'ETUDE SURVEILLEE 2013/2014

Après avoir entendu l'exposé de de Monsieur Alain PLAUT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1er septembre 2013, le prix de l'étude surveillée de l'école élémentaire Jacques Prévert pour l'année 2013/2014 ;

29,10 € par enfant et par mois

46,15 € pour 2 enfants et par mois

4,95 € par enfant par présence exceptionnelle par jour

8,80 € pour 2 enfants par présence exceptionnelle par jour

Soit une augmentation moyenne de 0%.

- DECIDE d'appliquer le tarif le plus avantageux pour les parents.

#### Rapport n° 2013/051 : Tarif restauration scolaire 2013/2014 pour les associations moursiennes

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE les associations moursiennes à commander des repas ou pique-nique auprès du secrétariat de mairie, sur demande écrite, reçue 10 jours avant l'évènement.
  - DIT que les repas sont mis à disposition des associations moursiennes les jours d'ouverture du restaurant scolaire.
  - DIT que les locaux du restaurant scolaire ne sont pas mis à disposition. Les repas ne pourront pas être pris au restaurant scolaire.
  - DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, de fixer le prix des repas à 4,02 € pour les associations moursiennes.
  - DIT que le prix des repas fera l'objet d'une revalorisation tous les ans.

#### Rapport n° 2013/054 : Modification de la tarification du loyer du cabinet d'ostéopathie

- Considérant que le cabinet d'ostéopathie vient de s'installer à Mours et a besoin de temps pour se faire une clientèle,
- Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rallonger de trois mois le montant du loyer des mois de mai et juin 2013,
- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Daniel CHARPENTIER),
- DECIDE que le montant du loyer pour le lot O6 C d'une superficie de 31,65 m<sup>2</sup>, s'agissant de la création d'une activité par un jeune praticien, est modifié comme suit :
  - février 2013 à titre gracieux
  - les mois de mars et avril 2013 à 200 € mensuel
  - les mois de mai, juin, juillet, août, septembre 2013 à 400 € mensuel
  - à partir du mois d'octobre 2013 pour un montant définitif de loyer à 600 € mensuel, charges non comprises

### CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2013

#### Rapport n° 2013/055 : Avenant n° 1 au contrat départemental

*Les délibérations du Conseil municipal sont à consulter en Mairie ou sur le*

*site Internet de Mours.*

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013

#### Rapport n° 2013/056 : Transfert de parcelles privatives dans le domaine public communal : lancement de la procédure

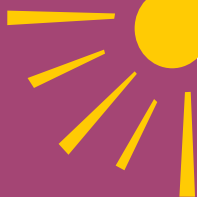
- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Mours sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie (sous réserve le cas échéant d'un document d'arpentage s'il n'y a pas de classement établi par géomètre expert) à prendre sur les parcelles ci-dessus.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de voies privées et d'espaces verts ouverts à la circulation publique et classement dans le domaine public communal tel que prévu selon les plans de reprise établis.
  - APPROUVE le dossier soumis à enquête publique.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notifications nécessaires.
  - DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 2315 opération n° 2013-01 du budget principal 2013.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

#### Rapport n° 2013/057 : Création de la nouvelle voie en continuité de la rue du Moulin : ouverture d'une enquête publique

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de lancer la procédure d'enquête publique préalable à la construction d'une route nouvelle.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions fixées par les articles R 11-4 et R 11-5 du Code de l'Expropriation en vue de créer une route nouvelle en continuité de la rue du Moulin tel que prévu selon les plans établis.
  - APPROUVE le dossier soumis à enquête publique.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires.
  - DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 2315 opération n° 2013-12 du budget principal 2013.
  - DIT que la réalisation de la voie est subordonnée à la réalisation immobilière susvisée et selon un planning à définir avec l'aménageur et le promoteur.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

#### Rapport n° 2013/059 : Taxe d'habitation : abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées





Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du Code de la Sécurité Sociale,
- 2- Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale,
- 3- Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
- 4- Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- 5- Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux conditions 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II.3 bis du Code Général des Impôts,  
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 9 voix POUR et 2 abstentions (Mesdames DURCHON et LEHOUGAIS),  
- DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Rapport n° 2013/060 : Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 1 abstention (Madame TOMADA)

- DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :

\* les médecins

\* les auxiliaires médicaux

\* les vétérinaires

- FIXE la durée de l'exonération à 2 ans.

- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013

**Rapport n° 2013/064 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le centre aéré**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les difficultés financières préoccupantes auxquelles doit faire face le centre de loisirs de Mours AMCLM :

- de trop nombreux parents ne payent pas en temps et en heure nécessitant un besoin de trésorerie et des relances fastidieuses

- la CAF du Val d'Oise effectue ses versements avec quelques retards

- les normes de fonctionnement de ce type de structure imposent des coûts en augmentation

- des contraintes d'équipement informatique (ordinateur, logiciel, cartes d'identification des enfants) sont à budgéter

Monsieur le Maire explique à l'assistance qu'il est important d'aider cette

association qui accueille les enfants les mercredis et pendant les congés scolaires sauf au mois d'août. Il s'agit d'un service de petite enfance très apprécié des familles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au centre de loisirs de Mours AMCLM d'un montant de 4 000 euros.

- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2013.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2013

**Rapport n° 2013/073 : Pavillon communal 6, allée du ru : Modification du montant du loyer et du prix de vente**

**Rapport n° 2013/069 : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget de l'exercice 2014**

**Rapport n° 2013/070 : Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Entretien du collège Jacques Monod de Beaumont-sur-Oise**

**Rapport n° 2013/071 : Intégration de la rue des Prés dans le domaine public communal**

**Rapport n° 2013/072 : Modification du montant des travaux prévu pour la nouvelle opération « Aménagement de la sécurité aux abords du groupe scolaire » dans le cadre du contrat départemental**

**Rapport n° 2013/074 : Fixation d'un prix de location de la salle des jeunes pour des commerçants**

**Rapport n° 2013/075 : DM n° 4 au budget principal : ajout de crédits au chapitre 011 : Charges à caractère général**

**Rapport n° 2013/076 : Signature d'une convention à groupement de commande avec le SIAPBE**

**Rapport n° 2013/077 : DM n° 5 au budget principal : ajout de crédits au chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

*Les délibérations du Conseil municipal sont à consulter en Mairie ou sur le site Internet de Mours.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

**Rapport n° 2013/078 : Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour 2014**

**Rapport n° 2013/079 : Révision du montant du loyer pour le local dépôt de pain**

**Rapport n° 2013/080 : Décision modificative n° 6 au budget principal de l'exercice 2013**

*Les délibérations du Conseil municipal sont à consulter en Mairie ou sur le site Internet de Mours.*

## Cérémonies du 11 Novembre 2013

**En ce jour qui ouvre les commémorations du centenaire de la Grande guerre, à 11 heures, sur le parvis de la bibliothèque, face au monument aux morts, le Conseil municipal et les Anciens combattants ont rendu hommage aux Moursiens morts au champ d'honneur.**

Joël Bouchez, Maire, a prononcé le discours en l'honneur des combattants, en mettant en exergue le parallèle entre la révolution technique du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle naissant et la nécessité de préserver la Fraternité et la Paix.

Alain Plaut, 1<sup>er</sup> Adjoint, a lu le message de Monsieur le Ministre délégué aux Anciens combattants.

Après le dépôt de la gerbe, la minute de silence et l'hymne national repris en cœur par l'assistance, officiels et Anciens combattants ont rendu un hommage aux trois combattants enterrés au cimetière.

La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié en Mairie.



## N° d'Appel d'Urgence de la Mairie 06 79 38 20 53

Ce numéro est à utiliser **UNIQUEMENT** en dehors des heures de présence du personnel communal :

Du lundi au jeudi de 7 h à 9 h et de 18 h à 22 h

Le vendredi de 7 h à 9 h et de 17 h à 22 h

Le samedi de 7 h à 9 h et de 12 h à 22 h

Le dimanche de 8 h à 22 h

Comme son nom l'indique, il est réservé aux urgences afin de signaler aux élus :

- Les fuites d'eau sur le domaine public,
- Un accident sur la voie publique,
- Tout phénomène mettant en danger immédiat la sécurité des Moursiens
- Une personne handicapée ou dépendante en difficulté pendant les périodes de grand froid ou de canicule. Etc...

**Il ne sert pas à signaler une coupure électrique ou un défaut sur le réseau d'éclairage public, ni pour résoudre un problème administratif.**

Ces derniers points peuvent attendre l'ouverture du secrétariat de Mairie.

Nous vous rappelons que vous pouvez aussi contacter :

Le **15** : SAMU

Le **17** GENDARMERIE

Le **115** SAMU Social

Le **18** POMPIERS,

ainsi que les numéros d'urgence de la Lyonnaise des eaux, d'EDF/GDF qui figurent sur vos factures.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces quelques règles.

## Renseignements Pratiques

### Mairie :

1 bis, rue de Nointel

Tel : 01 30 28 75 10 (standard)

Fax : 01 34 70 02 79

Site Internet : [www.ville-mours.fr](http://www.ville-mours.fr)

Courriel :

[infos-mairie-mours@wanadoo.fr](mailto:infos-mairie-mours@wanadoo.fr)

### Services de santé :

• Médecin :

Dr DESTELLE

Place Poutrel

Tel : 01 34 49 28 73

• Infirmières :

Isabelle BENAL

Alexandra LEBLANC

33, avenue de Grandchamps

Tel : 01 39 37 05 75

Laura ROCHA

Place Poutrel

Tel : 01 34 70 33 90

### Urgences – Santé :

Gendarmerie : 17

Pompier : 18

SAMU : 15

Urgence Gaz naturel :

0 800 47 33 33

Urgence mairie : 06 79 38 20 53

• Ostéopathe :

Johan Tournes

33, avenue de Grandchamps

Tel : 09 81 74 63 34



## Nouvelles règles – nouveaux bulletins

La loi 2013-403 du 17 mai 2013 a modifié le mode de déroulement du scrutin pour les élections municipales.

### Communes de plus de 1000 habitants

Peuvent voter les personnes qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale.

### Comment déclarer sa candidature ?

- Une déclaration est obligatoire pour chaque tour de scrutin.
- Les candidats doivent déposer à la préfecture (ou à la sous-préfecture) une liste de personnes satisfaisant aux conditions générales d'exigibilité [âge, qualité d'électeur ou de contribuable].
- La déclaration est faite collectivement pour chaque liste par la personne ayant la qualité de responsable de liste. A cet effet, chaque candidat établit un mandat signé, confiant au responsable de la liste de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de la liste, pour le premier et le second tour.
- Chaque liste déposée doit obligatoirement indiquer le titre de la liste présentée, les noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chacun des candidats.
- La date limite de dépôt des listes a été fixée au 6 mars 2014.
- Pour toute information complémentaire, se référer au site Internet du Ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### Vote par procuration

Pour ceux et celles qui souhaitent voter par procuration (vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé...) il est désormais possible de remplir son formulaire en ligne.

Vous trouverez ce formulaire sur le site : [www.formulaires.modernisation.gouv.fr](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr)

Une fois complété, le formulaire administratif doit être imprimé sur 2 feuilles (pas de recto-verso) sous peine d'irrecevabilité.

Vous devrez le déposer en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance.

Attention ! Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que vous, il ne peut en outre disposer que d'une seule procuration.

### Déroulement du scrutin

- Le bulletin de vote de chaque liste doit comporter autant d'hommes que de femmes, à une personne près, et autant de noms que de sièges à pourvoir.
- Les Conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste. Toutes les listes de candidats (complètes) doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe, à savoir un homme, une femme, un homme, une femme ou inversement une femme, un homme...
- Le bulletin de vote doit comporter deux listes, l'une pour constituer le conseil municipal [sur la partie gauche du bulletin], l'autre pour représenter la commune au sein de la communauté de communes [sur la partie droite du bulletin].
- Deux listes seront donc présentes sur le même bulletin de vote : on ne vote qu'une fois à chaque tour de scrutin. **Ces listes sont indissociables ce qui signifie qu'il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux et de rayer la liste des conseillers communautaires** en cas de désaccord sur cette seule désignation.

- Le jour du scrutin, vous devez impérativement vous munir d'une pièce d'identité, en plus de votre carte d'électeur.
- Le panachage disparaît dans les communes de 1000 à 3500 habitants.
- Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.

### Attribution des sièges

Au premier tour, la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les autres listes, y compris la liste majoritaire, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve d'avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Un deuxième tour est organisé si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour.

### Règles à ne pas oublier

**Pièce d'identité obligatoire le jour du vote  
Pas d'ajout ou de suppression ou d'inscription sur le bulletin sous peine de nullité**





## Voirie

En 2013, le Conseil Général a réalisé la dernière phase de la rénovation de la RD 922 entre le carrefour de l'avenue de Grandchamps et le rond-point de la RD 301. Le trottoir aménagé jusqu'au chemin de la Milstrade en voie mixte piétons / cyclistes doit permettre une continuité de cheminement avec le lotissement des Poiriers.

Dans le quartier de Grandchamps, c'est la municipalité qui poursuit ses travaux routiers par l'achèvement de la rénovation de la rue des Oiseaux.

## Panneaux lumineux

La commune a fait installer un nouveau panneau lumineux d'information en face du groupe scolaire avenue de Grandchamps. Le panneau de la mairie ainsi que celui de l'école sont maintenant gérés par liaison GPRS permettant une actualisation plus rapide des informations.

## Espace ludique et de plein air

Les travaux d'aménagement de l'espace ludique et de plein air situé entre le groupe scolaire et le Ru ont bien progressés en 2013. Actuellement, le terrain multisports pour les ados et l'aire de jeux pour les plus petits sont terminés.

L'aménagement du terrain avec les allées piétonnes, la passerelle sur le Ru, l'engazonnement des terres, la plantation des végétaux et la pergola, est en phase d'achèvement. L'installation des structures hors sol du kiosque et de l'abri sanitaire devra être terminée en avril prochain. L'espace sera alors accessible au public.

## Enfouissement des réseaux

Avec la disparition de la dernière ligne téléphonique aérienne à l'entrée de l'avenue de Grandchamps, la commune de Mours vient d'achever l'enfouissement de ses réseaux sur le domaine public.

## Des travaux en prévision

La rénovation et mise en sécurité de l'éclairage public du quartier de Grandchamps démarrera en 2014. Les études de projet sont terminées et les entreprises sélectionnées. La durée prévisionnelle des travaux est de 3 à 5 ans pour une rénovation complète de l'éclairage public de ce secteur.

La mise en sécurité de la voie desservant l'école sera effectuée dans la continuité des travaux d'aménagement de l'espace ludique.

Daniel CHARPENTIER  
Maire-Adjoint



Travaux Rue de l'Isle-Adam



Panneau Lumineux



Espace Ludique



# collecte des déchets ménagers



## Pourquoi ce changement ?

Les nouvelles dispositions concernant les collectes des déchets ménagers ont surpris quelques-uns de nos concitoyens malgré les explications données avec le calendrier 2014.

Ces nouvelles dispositions concernent uniquement les ordures ménagères collectées une fois par semaine au lieu de deux fois (le mercredi au lieu des lundis et jeudis) et le verre en porte à porte, une fois par mois au lieu de toutes les deux semaines.

## Maîtriser les coûts du service

Le dernier marché de collecte, pour la période 2008-2013, avait été sous-évalué par le prestataire (SEPUR), de l'ordre de 14 %. Nous avons donc bénéficié de ce coût minoré pendant ces 5 années. Le nouveau marché 2013-2018 a été réajusté et s'en trouve sensiblement plus élevé.

Il faut tenir compte également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, de la hausse de la TVA qui passe de 7 à 10 %.

**Si nous n'avions pas pris ces mesures de réduction des fréquences de collectes, nous étions dans l'obligation d'augmenter la taxe d'enlèvement et de traitement (TOM) entre 15 et 18 %. Cette augmentation était intenable pour nos administrés.**

Espérons que ces explications seront suffisantes pour vous permettre de comprendre ces changements au seul bénéfice des habitants.

## Rappel

1. Les horaires de collecte n'étant pas fixes, nous vous demandons de présenter vos poubelles (verres-ordures ménagères-tri sélectif ainsi que les encombrants), la veille au soir du jour de ramassage.
2. Les emballages carton placés à côté de la poubelle de tri sélectif ne sont pas collectés.

Pourquoi ? Le papier et le carton contiennent naturellement 10 % d'humidité, si ce taux est dépassé (pluies et autres problèmes climatiques), les repreneurs appliquent une décote proportionnelle au taux relevé, partant du principe qu'ils nous achètent du carton et non de l'eau. Ce qui pénalise les prix de vente de ces produits.

Si vous jugez que votre bac à verres est trop petit, vous pouvez obtenir un bac plus grand avec roulettes en contactant TRI-OR soit au 0134700560 soit par mail à [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr)

R.Béghin  
Maire-Adjoint  
Délégué TRI-OR





## 5 octobre, une journée en Picardie

Cette année, c'est en Picardie que le CCAS a emmené ses seniors pour une journée de découverte.

- M. Dupont nous attendait sur le parvis de la cathédrale d'Amiens avec sa calèche couverte.

Cette dernière n'ayant que 22 places assises, trois groupes se sont formés. Le premier est parti découvrir l'ancien quartier Saint-Leu avec ses petites maisons aux façades colorées.

En attendant le retour de la calèche, les autres participants ont visité la belle cathédrale, bu un café en dégustant des macarons, spécialité de la ville d'Amiens, sans oublier de faire des achats.

- Puis, nous nous sommes rendus à pied au pont du bateau. Nous avons embarqué sur «Le Picardie» pour un déjeuner croisière, en longeant les hortillonnages.

Nous étions un peu à l'étroit sur ce bateau mais un bon repas nous a été servi : Kir, assiette de spécialités, confit de canard aux pommes, chèvre et salade, tarte picarde et crème fouettée.

Les boute-en-train étaient là pour raconter des histoires. Josette nous a proposé un quizz sur la quinzaine du blanc et tout ceci a contribué à maintenir la belle ambiance qui régnait déjà.

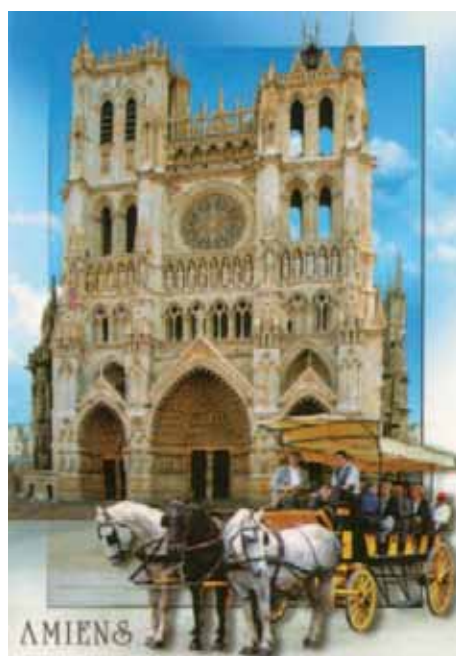
- Le ventre plein, nous nous sommes rendus à Jumel pour visiter la ferme «Au fil de l'Angora».

Odile nous a emmenés sur le chemin du fil de l'angora. Associant histoire, culture et savoir-faire, elle nous fait découvrir un élevage étonnant et rare.

En fait, la mutation génétique affecte le fonctionnement du follicule pileux tant dans sa composition que dans sa structure. La visite s'est poursuivie par une collation amicale et par un passage à la boutique où nous avons pu acheter laine, bonnets, chaussettes, écharpes, etc.

- Cette journée a donné satisfaction à tous et sur le chemin du retour, Monsieur le Maire a donné rendez-vous pour les manifestations à venir.

Pour le C.C.A.S.  
Josette LEHOUGAIS



## Bourse aux jouets, aux vêtements d'enfants et mini-marché de Noël, le 24 novembre 2013

*C'est maintenant une tradition vieille de 3 ans, fin novembre, soit un mois environ avant Noël, nous organisons une bourse aux jouets et vêtements d'enfant. Depuis 2 ans, cette manifestation s'est enrichie d'un mini-marché de Noël.*

Nous n'avons pas la prétention de rivaliser avec les marchés d'Alsace, ni même avec Amiens ou Lille bien sûr, mais juste l'envie d'offrir une distraction et des idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Peu d'exposants malheureusement ont répondu à notre appel, surtout en ce qui concerne le marché de Noël.

Les visiteurs n'ont pas été très nombreux non plus. Dommage car il y avait de belles affaires à faire ! Bijoux, peintures, et autres œuvres d'art auraient fait de beaux cadeaux pour Noël !

Comme l'an passé, la journée s'est terminée par un magnifique feu d'artifice, tiré par EURODROP, ceux-là même qui nous ravissent tous les ans avec le feu d'artifice de la fête du boudin.

Alain PLAUT  
Maire-Adjoint







## Sortie au marché de Noël de Bruges (Belgique) le 14 décembre 2013



**Cette année, le CCAS avait choisi Bruges, la Venise du Nord, la ville symbole de la richesse passée et présente des Flandres. 88 personnes réparties sur 2 cars ont fait le voyage.**

Sous le soleil de cette belle journée d'hiver, toutes et tous ont pu admirer cette ville d'art et d'histoire et goûter aux spécialités tout en flânant à travers les rues, les boutiques et les chalets du marché de Noël : chocolats, gaufres, bière et autres spécialités culinaires.

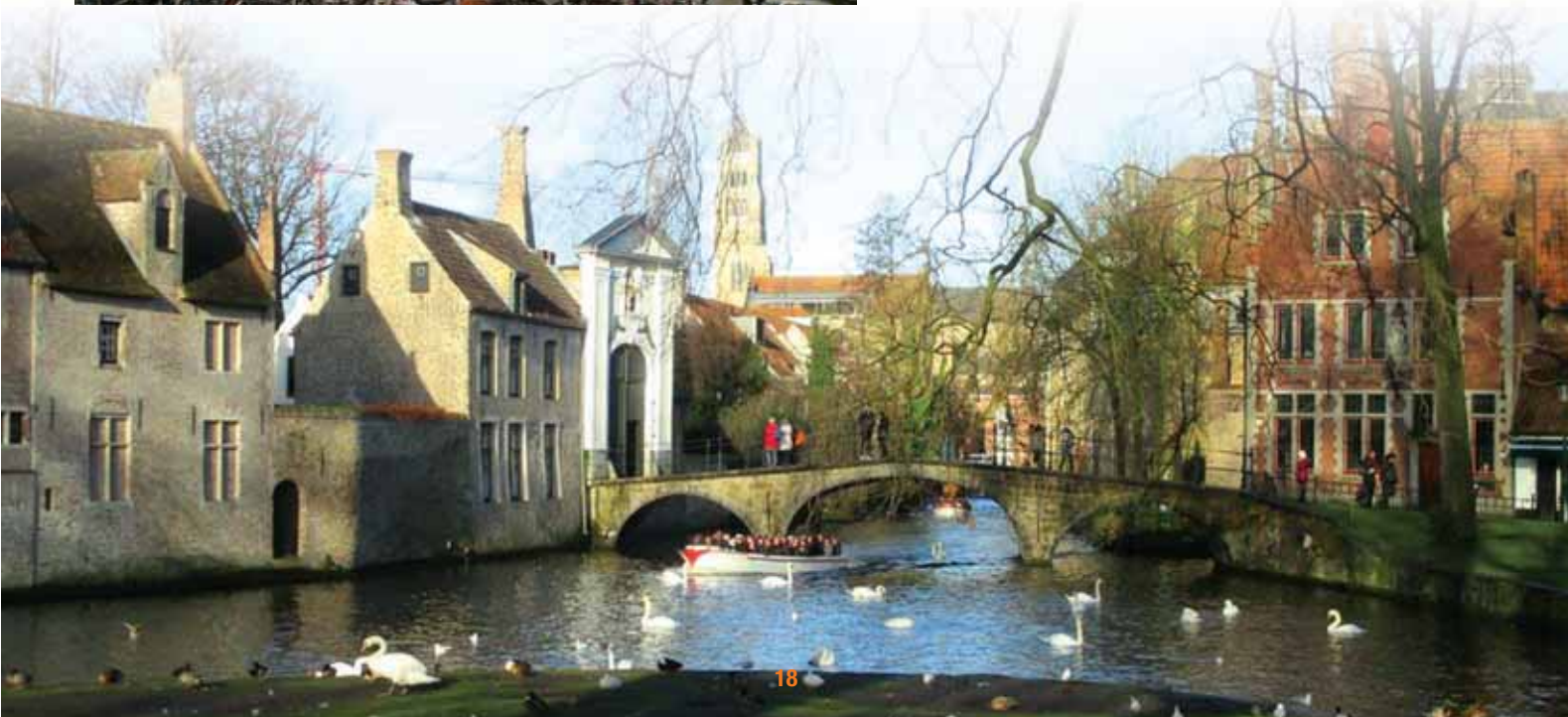
Chacun a pu rassasier son corps et son esprit. Les plus courageux ont pu admirer la ville du haut des 366 marches du beffroi.



Comme chaque année, un jeu de 10 questions, mettant à l'épreuve les connaissances et les observations, était proposé au retour, permettant à 5 voyageurs de gagner un flacon du célèbre breuvage rémois.

C'est tard dans la soirée ou plutôt au début de la nuit que nous avons regagné Mours, fatigués mais heureux de cette belle journée de découverte et d'amitié.

Le CCAS



## Repas des seniors du 7 décembre 2013

**Affluence record au traditionnel repas des seniors offert par le CCAS.**

**En effet, c'est plus de 90 personnes qui ont répondu favorablement à notre invitation.**

Innovation cette année puisque nous avons changé de traiteur. C'est donc ALAIN TRAITEUR de Breteuil-sur-Noye dans l'Oise qui s'est chargé de nous mitonner un délicieux repas, tandis que l'animation était assurée par Tony FORMAN venu cette année sans sa partenaire.

Entre deux plats, plusieurs convives y sont allés de leur petite chansonnette ou de leurs histoires et anecdotes, pour le plus grand plaisir de tous.

Avant le dessert Alain comme l'an passé a soumis un quizz aux participants, qui ont comme toujours répondu brillamment aux questions posées.

En fin de repas, entre 2 danses Josette et les autres membres du CCAS ont tiré la tombola alors que les dames les plus âgées de l'assistance se voyaient remettre une fleur par Mr le Maire. Puis tout le monde (ou presque) a occupé la piste de danse.

L'ambiance était chaleureuse, la musique entraînante, si bien que presque la moitié des convives était encore présente vers 19 heures pour déguster la soupe à l'oignon préparée comme chaque année par Monsieur le Maire et son épouse.

Il était déjà bien tard lorsque nous nous sommes quittés, avec la ferme intention de se retrouver en 2014, lors des diverses manifestations festives organisées par le CCAS.

Alain PLAUT  
Maire-adjoint  
Membre du CCAS





## Noël du Relais d'Assistantes Maternelles de Beaumont-Mours



**Le relais des Assistantes Maternelles de Beaumont associé à Mours et la Crèche «Le Phare» ont proposé un spectacle pour les tout-petits le samedi 14 décembre 2013 à la salle Léo Lagrange de Beaumont-sur-Oise.**

Les enfants accompagnés de leurs parents et, pour certains, de leur Assistante Maternelle, ont assisté au spectacle de la «Compagnie Mère Deny's».

A la fin du spectacle les enfants ont eu la joie d'accueillir le Père Noël venu pour distribuer des chocolats.

Monsieur Carete Antonio élu du Service Enfance Jeunesse de la ville de Beaumont-sur-Oise, Monsieur Olivier Lesueur, Conseiller Municipal à la Commission Scolaire et Madame Ghislaine Fabris, Conseillère Municipale déléguée à la Commission Scolaire de la ville de Mours, l'équipe de la Crèche «Le Phare» accompagnée de Madame Arlette Laurent, Vice-Présidente et l'animatrice du Relais ont pu ensuite partager un pot de l'amitié avec toutes les familles présentes et certaines Assistantes Maternelles.

Un rendez-vous est déjà programmé pour l'an prochain.



## Décorations de Noël avenue de Grandchamps

**Comme en 2012, Elisa et Ludivine ont réalisé des décorations nature dans les espaces verts municipaux.**

Cette année 3 espaces habillés de fête dans Grandchamps.

**Elisa et Ludivine** ont préparé pour votre Noël des compositions qui mettaient en valeur nos espaces verts.

Le long de l'avenue de Grandchamps et rue des Oiseaux, 3 espaces verts, visibles de tous, vous ont offert leurs couleurs pour que Noël et la nouvelle année soient des moments de fête et de convivialité.

Ludivine et Elisa ont mis leur talent au service de Mours en réalisant des harmonies rubis et or, turquoise et or autour du traditionnel sapin, symbole de vie en plein hiver.

Nous espérons que leur travail a été apprécié et nous vous remercions de les avoir respectés.

Nous leur donnons rendez-vous en fin d'année pour encore plus de décorations, toujours sur le thème de la nature.





## Comité des Fêtes

**Le 24 janvier, s'est tenue l'assemblée générale du Comité des Fêtes. A notre grande déception, peu de Moursiens se sont déplacés à cette occasion !**

Sur 3 membres sortants, un seul nous a rejoint, nous passons donc de 13 membres à 11.

Cette année encore, les membres de l'association se sont investis dans l'organisation des manifestations animant la vie de la commune.

Le **Loto de printemps** a exceptionnellement eu lieu un dimanche après-midi, le bilan n'ayant pas été très positif, nous ne renouvelerons pas le test en 2014. La date initialement prévue est la même que celle choisie par Presles, nous avons donc décidé d'avancer d'une semaine la date de cette manifestation.

Contrairement à 2012, la **Brocante** s'est déroulée sous un soleil radieux rendant la journée fort agréable.

La **Fête du Boudin** a également remporté un vif succès.

**Nous remercions chaleureusement tous nos «bénévoles-bénévoles» pour l'aide qu'ils nous apportent manifestations après manifestations et années après années !**



Vous pensez n'avoir pas beaucoup de temps mais même une aide ponctuelle peut nous être utile ! Bonne humeur assurée !

Venez nous rejoindre en nous contactant par mail :

cdf.mours@gmail.com

Voici la composition du nouveau bureau qui a été élu lors de l'assemblée générale :

Président : ..... Sébastien DELORY  
Vice-présidente : ..... Lydia GOMES FERNANDES  
Trésorière : ..... Ghislaine FABRIS  
Trésorière-adjointe : ..... Corinne CABANNES  
Secrétaire : ..... Chantal LELIEVRE  
Régisseur : ..... Roland PINTAS  
Assistant Régisseur : ..... Stéphane FABRIS

Membres actifs : Françoise TESTELIN, Yann BRANA, David TARGET et Christelle GEHIN

## ASM FOOT

**Le moins que l'on puisse dire c'est que la météo n'est pas très favorable aux sports d'extérieur !**

**Les terrains n'arrivant plus à absorber les pluies abondamment tombées ces dernières semaines, nous avons été dans l'obligation de les fermer !**

L'Entente Beaumont Mours organisait un tournoi Futsal les samedi 15 et dimanche 16 février à partir de 8h30 au gymnase Henri Michel de Beaumont, les catégories U10/11 et U8/9 étaient concernées.

Un autre tournoi Futsal sera organisé le samedi 12 et dimanche 13 avril pour les catégories U12/13 et U14/15.

Nous rappelons également que les tournois jeunes auront lieu, comme chaque année, les 1er et 8 mai au stade de Mours ainsi qu'un tournoi féminin le 10 mai.

En effet, l'année dernière le nombre de féminines étant relativement important, le club a décidé cette année d'ouvrir une section féminine.



## Championnat des Clubs de Poker du Val d'Oise

Dimanche 26 janvier 2014

Pour ce 1<sup>er</sup> championnat du Val d'Oise, le club de poker de Mours s'est déplacé afin de se confronter aux 96 autres joueurs de différents clubs, certains, très importants, tel celui de Cergy, comprenant 120 adhérents, pour ne citer que lui.

Un de nos adhérents (Bouhalem Guerzou) a réussi à se classer 5<sup>ème</sup>, mais, encore plus gratifiant, la DreamTeam de Mours a réussi son pari en finissant 1<sup>er</sup> au classement par équipe, propulsant ainsi le club, à la place de champion du Val d'Oise.

**Le responsable de la section est très fier de ses joueurs.**

Félicitations à tous et continuez comme ça !!!



## Infos dernière minute

### L'éco rénovation dans le Haut Val d'Oise grâce à l'OPAH

**Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la CCHVO, nous effectuons une opération de communication spécifique pour amener un maximum de nos concitoyens à se renseigner sur ce dispositif d'aide qui leur est dédié.**

En effet, **des permanences** tenues par nos partenaires du PACT Val d'Oise **seront organisées tous les premiers mercredis du mois (à compter de février)** au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel des Services de Beaumont de 9h à 12h.

**Sans rendez-vous préalable nécessaire**, ces permanences sont ouvertes à tous et l'occasion pour nos concitoyens d'obtenir des réponses à leurs interrogations.

**Une permanence supplémentaire est prévue dans chaque commune, à Mours, elle se tiendra en mairie le mercredi 18 juin 2014.**

Haut Val d'Oise  
Communauté de Communes

Agence nationale de l'habitat  
Anah